

Un premier trimestre dynamique

A la Réunion, le nombre de salariés des secteurs privé et agricole est en nette progression au cours du premier trimestre 2019 (+2,5 %).

En glissement annuel, la progression des effectifs salariés est de +2,7 %.

La masse salariale et le salaire moyen par tête connaissent également une hausse importante ce trimestre : +3,2 % et +0,9 % respectivement. Le même constat est observé sur un an : +2,7 % et +0,1 %. Le versement de primes exceptionnelles début 2019, impulsé par les mesures d'urgence économiques et sociales prises fin 2018 contribue à accroître le salaire moyen par tête.

CHIFFRES CLES

+ 2,5 % Evolution des effectifs salariés sur le trimestre.

+ 2,7 % Evolution des effectifs salariés sur un an.

Une hausse conséquente des effectifs salariés

Ce trimestre est marqué par une progression significative du nombre de déclarations d'embauche (+22,1 %) tant pour les contrats courts (+20,0 %) que pour les contrats longs (+24,4 %).

Sur le plan national, les effectifs salariés du secteur privé progressent de +0,5 % au premier trimestre 2019 ; ils accélèrent légèrement par rapport au trimestre précédent (+0,4 %).

Sur un an, ils augmentent de +1,3 %.

Pour leur part, les DOM (hors Mayotte) enregistrent une croissance de +1,3 % au premier trimestre 2019 et +3,0 % sur un an.

► **Tableau 1 : Evolution de l'emploi, de la masse salariale et du SMPT***

	En niveau		Glissement Trimestriel (en%)				Glissement annuel (en %)	
	2019T1	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T1	
Effectifs salariés (en milliers)	158,2	0,2	0,1	0,4	-0,4	2,5	2,7	
Masse salariale (en M€)	1087,3	0,1	0,8	0,7	-1,9	3,2	2,7	
SMPT (en €)	2 284,7	-0,04	0,5	0,4	-1,6	0,9	0,1	
Effectifs salariés (en milliers)	345,6	0,7	0,4	0,5	0,7	1,3	3,0	
Masse salariale (en M€)	2 465,6	0,9	1,0	0,6	-0,1	1,8	3,3	
SMPT (en €)	2 377,7	0,9	1,0	0,6	-9,6	12,5	3,3	
Effectifs salariés (en millions)	18,6	0,3	0,2	0,2	0,4	0,5	1,3	
Masse salariale (en Md€)	146,8	1,0	0,8	0,7	1,0	1,4	3,9	
SMPT (en €)	2 633	0,6	0,5	0,5	0,7	0,9	2,7	

*SMPT = salaire moyen par tête

Source : Acooss-CGSS-Dares

Ce trimestre, les secteurs **Autres services** (hors intérim), **hébergement et restauration**, **construction**, prédominent en matière d'offre d'emplois : ils contribuent à plus de 76 % des emplois créés. Notons que les secteurs du **commerce**, **l'intérim** et **l'agriculture**,

Sylviculture et pêche participent également à cette dynamique puisqu'ils rassemblent à eux trois près de 23 % de ces emplois. Sur un an, les secteurs porteurs d'emploi sont **l'hébergement-restauration** (+10,1 %), **l'agriculture, Sylviculture et pêche** (+7,6 %), **la**

construction (+3,1 %) et les **Autres services** (+2 %). A contrario, **l'intérim** est en retrait avec une perte de 34 emplois (-0,8 %).

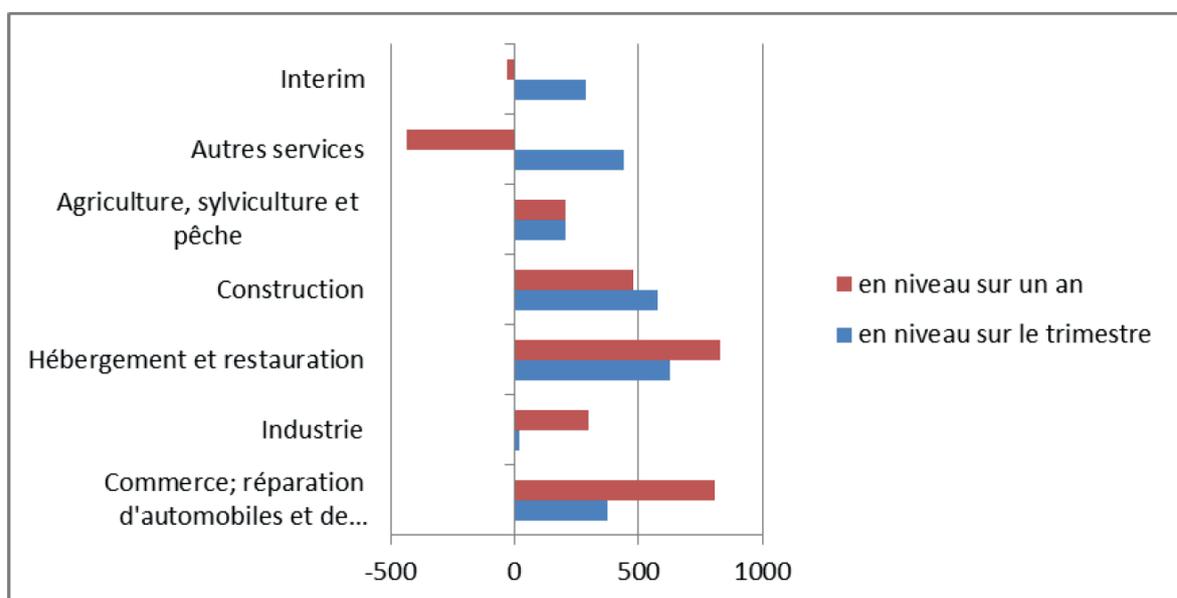
► **Tableau 2 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité (NACE17)**

	Effectif 2019T1	Glissement trimestriel 2019T1-2018T4		Glissement annuel 2019T1-2018T1	
	En niveau	Nombre	GT	Nombre	GA
Agriculture, sylviculture et pêche	2 903	205	7,6%	204	7,0%
Industrie	17 904	20	0,1%	300	1,7%
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	6 667	62	0,9%	204	3,2%
Fabric. équipmnts élec., électroniq., informatiq. ; fab. machines	816	18	2,8%	-7	-0,9%
Fabrication de matériels de transport	101	-2	-1,9%	-3	-2,9%
Fabrication d'autres produits industriels	6 338	-91	-1,4%	-107	-1,7%
Ind. extractives, energie, eau, gestion déchets et dépollution	3 982	33	0,8%	212	5,6%
Construction	15 678	577	3,8%	478	3,1%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30 169	374	1,3%	806	2,7%
Hébergement et restauration	9 027	628	7,5%	829	10,1%
Autres services (hors hébergement et restauration et hors intérim)	78 325	1 726	2,3%	1 523	2,0%
Transports et entreposage	12 579	207	1,7%	352	2,9%
Information et communication	3 585	0	0,0%	-144	-3,9%
Activités financières et d'assurance	6 193	74	1,2%	147	2,4%
Activités immobilières	2 206	62	2,9%	27	1,2%
Act. spécial., scient. & techn. & act. de svices admin. & soutien	19 890	326	1,7%	716	3,7%
Administration publ., enseignemnt, santé humaine & action sociale	25 734	617	2,5%	860	3,5%
Autres activités de services	8 137	439	5,7%	-436	-5,1%
Total hors intérim	154 006	3 530	2,3%	4 140	2,8%
Interim	4 212	288	7,3%	-34	-0,8%
Total	158 218	3 818	2,5%	4 106	2,7%

GT : évolution trimestrielle ; GA : évolution annuelle

Source : AcoSS - CGSS - Dares

► **Tableau 3 : Gains et pertes d'effectifs par grand secteur et par département au 1er trimestre 2019 et sur un an**



Source : AcoSS-CGSS-Dares

Les quatre zones d'emploi présentent des indicateurs à la hausse ce trimestre. L'évolution de l'emploi dans l'**Est** et le **Sud** est même supérieure à la moyenne régionale. Sur un an, le **Sud**, l'**Ouest** et l'**Est** affichent un certain dynamisme en matière d'emploi (+4,0 %, +3,0 % et +2,9 % respectivement). La masse salariale et le salaire moyen par tête augmentent de façon significative (+3,1 % et +0,9 % en glissement trimestriel), dopés par les mesures d'urgence économiques et sociales de la **Loi MUES** du 24/12/2018.

Ainsi, 24 115 salariés ont bénéficié d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat entre décembre 2018 et mars 2019 **pour un montant moyen de 461 € ; le montant médian s'élevant à 427 €**. Elle a été versée dans plus de 2 000 établissements, quelle que soit leur taille ; plus de 40 % du montant total versé concerne des entreprises de moins de 50 salariés. Notons la proportion importante des primes versées au montant maximal de 1 000 € (33 %) ; celles dont le montant est inférieur à 100 € ne représentent quant à elles que 1 % du montant total versé.

L'examen des bénéficiaires par domaine d'activité permet de constater qu'ils sont issus principalement des secteurs : **Autres services** (hors hébergement et restauration ; **56,5 %**), **Industrie** (**16,5 %**), **Commerce** (**11,8 %**) et **Construction** (**11,2 %**).

Autres mesures importantes de la loi MUES pour soutenir le pouvoir d'achat : la défiscalisation des heures supplémentaires qui a bénéficié à 53 000 salariés au cours du premier trimestre 2019 ou la revalorisation de la prime d'activité d'au moins 100 euros supplémentaires à partir de février 2019.

Tableau 4 : Evolution de l'emploi, de la masse salariale et du SMPT par zone d'emploi

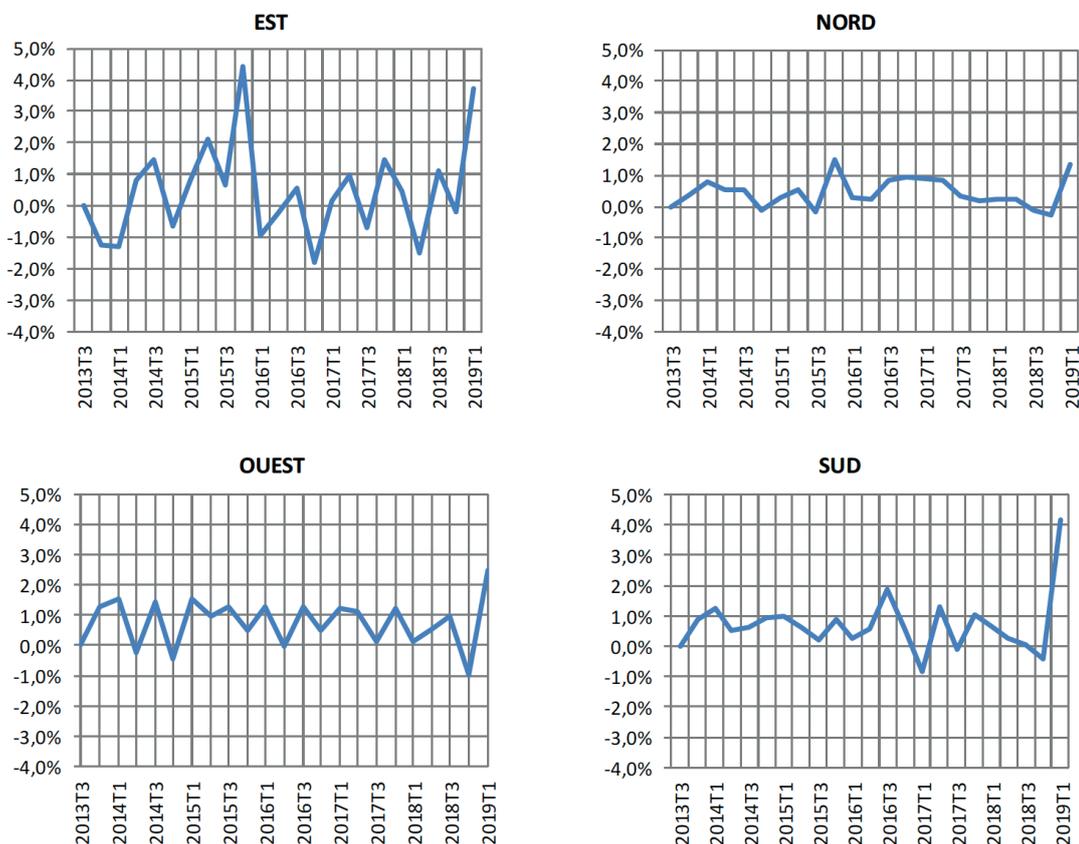
	Emploi salarié			Masse salariale			SMPT		
	(en milliers)	GT	GA	(en M€)	GT	GA	(en €)	GT	GA
EST	14,2	3,6%	2,9%	83,1	4,8%	3,5%	1 944	1,4%	0,6%
NORD	54,5	1,3%	1,1%	398,6	0,8%	1,3%	2 426	-0,4%	-0,4%
OUEST	45,1	2,5%	3,0%	328,9	4,5%	3,0%	2 413	2,3%	0,2%
SUD	44,4	4,2%	4,0%	275,2	4,6%	4,2%	2 073	0,5%	0,2%
LA REUNION	158,2	2,5%	2,7%	1085,8	3,2%	2,7%	2 285	0,9%	0,1%

SMPT : salaire moyen par tête

Source : Acoess – CGSS – Dares

GT : évolution trimestrielle ; GA : évolution annuelle

Tableau 5 : Evolution trimestrielle des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Acoess – CGSS – Dares

Sources et méthodologie

Le champ de la publication comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Les entreprises qui relèvent du secteur agricole sont incluses dans le périmètre de la publication car, dans les DROM, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La chaîne de production AcoSS qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction AcoSS-Insee-Dares**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon un schéma de production dans lequel :

- l'AcoSS fournit les données d'évolution des effectifs sur le seul secteur privé (hors intérimaires);
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité);
- l'Insee élabore le niveau d'emploi total en appliquant à socle annuel d'emploi, les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) ou des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre.

Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'AcoSS.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (AcoSS).

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'effectif moyen trimestriel est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels / GT) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels / GA) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Directeur de la publication :
Benoît SERIO

Rédacteur :
Observatoire Economique, Social et des Fragilités
CGSS DE LA REUNION

Contact :
jeanphilippe.kischenin@cgss.re
Retrouvez Stat'Ur sur www.acoss.fr

N° ISSN : en cours